

PRÉVENTIONBTP

FICHE CONSEILS

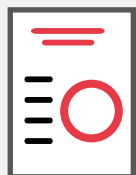
Aide à la mise en oeuvre du guide de préconisations sécurité sanitaire pour le référent COVID-19

Version à jour au 23/04 – Ces éléments sont mis à jour régulièrement sur le site www.preventionbtp.fr

Vous êtes chef d'entreprise et/ou référent Covid19, vous allez être amené à coordonner les mesures à mettre en œuvre et à faire respecter le GUIDE DE PRECONISATIONS SECURITE SANITAIRE ET OUTILS ASSOCIES.

Pour vous faciliter l'exercice de cette mission, ce document passe en revue toutes les tâches essentielles pour réussir votre reprise ou poursuite d'activité dans le respect des exigences sanitaires Covid19.

Pour chaque étape clé de vos phases activités d'entreprise, ce document vous propose la sélection des outils du package Covid19 les plus appropriés : affiches, fiches conseils, outils, vidéos....



IMPORTANT : ce document ne s'adresse pas au référent Covid19 désigné par un Maître d'ouvrage



IMPORTANT : Les entreprises doivent respecter strictement les préconisations de ce guide pendant toute la période de confinement décidée par les autorités, et à défaut de pouvoir le faire, stopper leur activité sur les travaux concernés.

Cet outil est réalisé pour vous faciliter l'exploitation du guide de préconisations de sécurité sanitaire, ses étapes et vous proposer une sélection d'outils disponibles pour chacune d'elles.

Il est composé de 4 fiches qui vont vous permettre d'aborder les situations courantes suivantes:

	FICHE 1 J'organise les consignes générales de notre entreprise : locaux, bureaux, ateliers, déplacements, véhicules, personnels, ...		p. 3
	FICHE 2 Je prépare une intervention chez un client particulier (travaux d'urgence ou courants)		p. 8
	FICHE 3 Je prépare une intervention chez un client professionnel (commerçant, industriel, collectivité, ...)		p. 13
	FICHE 4 Je prépare une intervention sur un chantier soumis à Coordination SPS		p. 17



Avertissement : Ce document fait l'inventaire des mesures en vigueur à la date de parution. Son contenu est susceptible d'évolution en fonction de l'actualité.



APPEL à contribution : vous aussi, vous pouvez contribuer au partage de vos pratiques. Nous vous informons qu'un espace dédié est à votre disposition à partir du lien suivant : www.entraide-covid19.preventionbtp.fr



FICHE 1

ORGANISATION GENERALE DE L'ENTREPRISE



LES POINTS À MAÎTRISER DANS LE BTP



LES OUTILS COMPLÉMENTAIRES POUR VOUS AIDER

✓ JE DOIS METTRE EN PLACE DES CONSIGNES GÉNÉRALES D'ORDRE SANITAIRE

✓ Maîtrise des Gestes barrières incontournables pour autoriser l'activité

 [Guide de préconisations > Page 3](#)

- 1- Respect d'une distance minimale d'1m
- 2- L'accès à un point d'eau pour le lavage des mains
- 3- Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide :
 - En début de journée ou à l'arrivée,
 - à chaque changement de tâche et toutes les 2h minima,
 - à chaque changement de tâche, et toutes les 2 heures en cas de port non permanent des gants, après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes.
 - Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique
 - Lavage des mains avant de boire, manger ou fumer si les mains sont visiblement propres, en utilisant une solution hydroalcoolique.
- 4- Respect des consignes émises par les autorités sanitaires
- 5- Rappel de la nécessité d'éviter de se toucher le visage sans nettoyage préalable des mains



Affiche :

- > [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)
- > [Des consignes de nettoyage pour se protéger](#)



Vidéo

- > [Les bons gestes](#)
- > [Intervenir chez un particulier malade du covid19](#)

✓ Consignes générales pour le lavage des mains

 [Guide de préconisations > Page 3](#)

- 1- Disposer d'un point d'eau pour permettre de privilégier le lavage des mains
- 2- Mettre à disposition du savon liquide et des essuie-mains en papier à usage unique
- 3- Dans la mesure des disponibilités, l'association de flacons de solution hydroalcoolique avec des installations de distributeurs de produits pour l'hygiène de mains favorise l'hygiène des mains.
- 4- Adopter des pratiques préservant au maximum l'intégrité de la peau des mains :
 - utiliser de l'eau froide ou tempérée
 - se sécher les mains,
 - ne pas utiliser plusieurs produits désinfectants en alternance,
 - appliquer régulièrement une crème pour les mains.



Affiche :

- > [Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier BTP](#)



✓ Le respect du port des équipements de protection individuelles

 **Guide de préconisations > Pages 3, 7**

Masque de protection

1- Savoir choisir quand il est obligatoire:

Port d'un masque de type à usage non-sanitaire de catégorie 1

(filtration supérieure ou égale à 90%- « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/DGE/DGT du 29 mars 2020), de type FFP1, de type chirurgical ou de protection supérieure y compris masque à cartouche ou masque à ventilation assistée) pour les cas suivants :

- travail <1m entre plusieurs salariés
- intervention chez une personne à risque de santé : tous les salariés

Port d'un masque chirurgical de type II ou de protection supérieure y compris masque à cartouche ou masque à ventilation assistée :

- intervention qui ne peut pas être différée chez une personne malade pour tous les salariés+ la personne malade et son entourage (principe de protection croisée)

Nota :

Dans les autres cas, le port du masque n'est pas obligatoire et fait l'objet d'une discussion dans le cadre du dialogue social de l'entreprise. Les fiches pratiques de l'OPPBTB peuvent servir à nourrir ce dialogue.

En période de pic épidémique, le respect de la distance minimale d'un mètre reste indispensable pour éviter les risques de contact, sauf en cas d'impossibilité technique avérée.

2- Savoir l'utiliser correctement

Tous les salariés doivent être formés à l'utilisation du masque



Fiche :

- > [Coronavirus, aide au choix d'un masque de qualité pour se protéger](#)
- > [Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP](#)



Affiche :

- > [Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier](#)



Vidéo :

- > [Comment bien porter son masque](#)

Lunettes de protection

Elles sont obligatoires en complément du masque de protection dans les cas suivants :

- travail <1m d'un autre salarié
- intervention chez une personne malade
- intervention chez une personne à risque de santé

Conseil OPPBTB, dans les autres cas, nous vous recommandons également le port de lunettes de protection.



Affiche :

- > [Des consignes de nettoyage pour se protéger](#)
- > [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



Vidéo :

- > [Intervenir chez un particulier à risque](#)
- > [Intervenir chez un particulier malade du covid19](#)
- > [Les bons gestes](#)

Les Gants de travail usuels

C'est une recommandation en situation de travail <1m d'un autre salarié.

Conseil OPPBTB :

nous vous recommandons de généraliser le port des gants de travail.

✓ Prêt du petit matériel

 **Guide de préconisations > Page 7**

Il n'est pas recommandé dans les phases de travail à plusieurs salariés. En cas d'impossibilité, vous devez prévoir la désinfection du matériel à chaque passage à un autre salarié.

Conseil OPPBTB :

L'attribution d'outillages nominatifs est à privilégier.



Affiche :

- > [Des consignes de nettoyage pour se protéger-](#)
- > [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



Vidéo :

- > [Les bons gestes](#)



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

✓ JE DOIS METTRE EN PLACE DES CONSIGNES GÉNÉRALES D'ORDRE MATÉRIEL

✓ Accès limité aux locaux du siège de l'entreprise

 **Guide de préconisations > Page 4**

Il doit être contrôlé et limité pour vos salariés et toutes les autres personnes extérieures :

- Privilégier le télétravail et limiter le personnel sur place au strict minimum
- Refuser l'accès aux personnes présentant des symptômes de maladie
- Prise de température non recommandée

Vous pouvez conseiller à chacun de vos salariés d'évaluer leur état de santé avant de se rendre sur le lieu de travail à l'aide du document «Questionnaire Santé ».

 **Fiche :**

> [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)

Outil :

> [Questionnaire de vérification de la santé du salarié](#)

✓ Consignes dans les locaux de votre entreprise (bureaux, dépôts et ateliers)

 **Guide de préconisations > Page 5**

Des consignes et un affichage adapté doivent être en place :

- Affichage fort et visible des consignes sanitaires
- Respect en toutes circonstances d'au moins 1 m entre les personnes
- Mise en place des dispositions d'organisation pour faciliter le respect des distances
- Limitation de l'accès aux salles et espaces collectifs y compris réfectoire et salle de pause
- Nettoyage avec désinfectant de surfaces les plus usuelles toutes les 2 h et quotidiennement pour les sols
- Indication de la localisation des lavabos
- Affichage de l'obligation de lavage des mains à l'arrivée sur site (apposer l'affiche nettoyage des mains).
- Gel hydroalcoolique (si disponible) dans les lieux fréquentés

 **Fiche :**

> [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)

> [Adopter les réflexes pour se protéger dans les bureaux, dépôts, ateliers du BTP](#)

 **Affiche :**

> [Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier BTP](#)

> [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)

 **Vidéo :**

> [Les bons gestes](#)

✓ Consignes d'utilisation des véhicules et engins

 **Guide de préconisations > Page 5**

Des consignes et un affichage doivent être en place.

- Mettre en place les mesures permettant de respecter un distance d'1m entre personnes : 1 personne par rang maximum, et en quinconce si plusieurs rangs
- Désinfection (fourniture de lingettes désinfectantes et de gel ou de solution hydroalcoolique) des organes de commande de véhicules ou engins partagés entre différents utilisateurs
- Possession obligatoire d'attestation de déplacement dérogatoire pour les artisans, autoentrepreneurs et travailleurs indépendants (1 par jour)
- Privilégier les modes de transport individuels (véhicule personnel, le cas échéant)
- Rappeler la distance d'1m aux utilisateurs de transports en commun + lavage des mains à l'arrivée
- Attestations de déplacement dérogatoires :
 - délivrer aux salariés le justificatif de déplacement pour la durée que vous aurez déterminée, sans avoir besoin d'une attestation de déplacement dérogatoire,
 - pour les travailleurs indépendants ou artisan, vous pouvez renouveler chaque jour votre attestation en cochant le motif professionnel.

 **Affiche :**

> [Se déplacer en sécurité pour se protéger dans les véhicules et les engins](#)

 **Fiche :**

> [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)

> [Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP](#)

 **Vidéo :**

> [Comment se déplacer en sécurité véhicules et engins](#)

> [Comment bien porter son masque](#)



Gestion des approvisionnements



Guide de préconisations > Page 4

Vous devez **assurer en permanence la disponibilité des fournitures générales** relatives au respect des consignes sanitaires

- Désinfectant type Javel diluée, alcool à 70°, Anios Oxy'floor ou Phagosurf ND.
- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, clavier d'ordinateurs, siège de toilettes, véhicules, engins, outillage...).
- Savon liquide.
- Essuie-mains jetables.
- Poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour le nettoyage/désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau clairement marqués « eau de lavage mains ».
- Gel ou solution hydroalcoolique (en complément, si disponible).
- Masques de protection respiratoire en fonction des situations de travail* :
 - masques de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% - « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/DGE/DGT du 29 mars 2020) ou de type FFP1.
 - masques chirurgicaux de type II ou de protection supérieure (en complément et pour activités spécifiques).

* Se référer à la fiche-conseils « Port du masque » en annexes du guide.

Nota : la gestion de vos stocks est essentielle et nécessite des échanges préalables avec vos fournisseurs.

Consignes particulières pour les équipes de chantier :

- Organisation des approvisionnements de marchandises directement sur chantier pour limiter les passages au dépôt
- Stockages des marchandises pour plusieurs jours sur chantier ou dans les véhicules
- Embauche sur chantier privilégiée
- Logistique centralisée au dépôt éventuellement



Affiche :

- > [Se protéger pour intervenir chez un particulier à risque](#)
- > [Se protéger pour intervenir chez un particulier malade du Covid19](#)



Outil :

- > [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un fournisseur en période d'épidémie de Covid19](#)



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

✓ JE DOIS METTRE EN PLACE DES CONSIGNES GÉNÉRALES D'ORDRE ORGANISATIONNEL

✓ Réflexions sur l'organisation

Guide de préconisations > Page 4

Le chef d'entreprise, avec l'aide a minima du ou des référent(s) Covid-19, doit définir et coordonner les mesures à mettre en œuvre et à faire respecter.

Conseil OPPBTP :

La rédaction du Plan de continuité de l'activité (PCA) constitue une bonne méthode de travail.



Fiches :

- > [1- Cinq questions sur le référent Covid19 en entreprise et sur chantier](#)
- > [2- Fiche de poste type Référent Covid19 entreprise](#)
- > [3- Fiche de poste type Référent Covid19 chantier](#)
- > [4- Fiche de poste type Référent Covid19 entreprise et chantier](#)



Outil :

- > [Aide à la rédaction du plan de continuité d'activité](#)

Vos modes opératoires peuvent évoluer notamment vis-à-vis des règles de distanciation. Par ailleurs, les exigences COVID19 peuvent avoir un impact sur les mesures de prévention de vos autres risques professionnels « traditionnels » et en particulier les risques de chute, de heurt, ceux liés à l'électricité, aux engins, aux produits chimiques, au port de charge et aux postures.

Conseil OPPBTP:

la mise à jour de votre DUER et de votre plan d'action sont essentiels.



Outil :

- > [Aide à la mise à jour du document unique et du plan d'action](#)
- > [Tutoriel monDOCunique Prem's](#)
- > [Tutoriel monDOCunique Plus](#)

✓ Gestion de vos salariés, apprentis et stagiaires

Guide de préconisations > Pages 2, 4

Vos salariés à risque élevé doivent être en arrêt de travail.

Vous devez aussi porter une attention particulière aux salariés âgés.

Il est recommandé de ne pas autoriser les apprentis, stagiaires ou alternants mineurs à ne pas se rendre sur chantier ou atelier.



Fiche :

- > [Coronavirus, les salariés à risque élevé](#)
- > [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)

✓ Information et communication dans l'entreprise

Guide de préconisations > Page 4

Elles sont nécessaires pour garder le contact avec vos salariés :

- Vérifier la santé de vos salariés
- Signaler aux compagnons d'autres cas survenus sur chantier
- Transmettre et vérifier l'adhésion aux consignes

Quelques modalités pratiques :

- Privilégier les réunions à l'air libre
- Associer étroitement vos instances représentatives du personnel et/ou vos salariés dans les décisions
- Programmer des réunions ou liaisons tél. régulières/ quotidiennes avec vos salariés



Affiche,



Fiche,



Vidéo,



Outil :

- > Tous les outils Covid19 disponibles à choisir selon le sujet à traiter :

✓ Mise à l'arrêt provisoire d'un chantier

Guide de préconisations > Page 4

Après accord avec votre client et avant de quitter le chantier, vous devez prévoir des mesures de sécurisation.



Outil :

- > [Aide à la sécurisation dans le cadre d'un arrêt provisoire de chantier](#)





FICHE 2

INTERVENTIONS PONCTUELLES ou TRAVAUX

chez un CLIENT PARTICULIER (en complément de la Fiche 1)

Questions à poser à votre client pour préciser le **CONTEXTE** de votre intervention ou de vos travaux :



Quelle est la nature de l'intervention ?

(réparation, urgence, travaux courants, ...)

Quelles sont les conditions d'intervention ?

(environnement de travail, spécificités, ...)



**LES POINTS À MAÎTRISER
DANS LE BTP**



**LES OUTILS
COMPLÉMENTAIRES
POUR VOUS AIDER**



**JE VÉRIFIE D'ABORD LE CONTEXTE SANITAIRE
CHEZ MON CLIENT**



Guide de préconisations > Page 2, 4, 8

La présence de personnes à risques ou infectées au domicile entraîne des mesures spéciales :

1- Au domicile d'une personne malade :

Pour les intervenants (port d'une combinaison + sur-chaussures, masque chirurgical type II (ou de protection supérieure) +lunettes, gants)

Pour la personne malade et les occupants : port d'un masque chirurgical type II (ou de protection supérieure)

2- Au domicile d'une personne à risque de santé :

Pour les intervenants (port d'une combinaison + sur-chaussures, masque de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (ou de protection supérieur) +lunettes, gants)

Important : Seule une intervention **indispensable et urgente**

au domicile d'une personne à risque ou malade peut être réalisée en suivant un protocole particulier (« Protocoles d'intervention au domicile d'une personne à risque ou malade du Covid-19 »).



Fiche :

> [Protocole d'intervention chez un particulier dit "sain"](#)

> [Protocole d'intervention chez un particulier malade](#)

> [Protocole d'intervention chez un particulier à risque de santé élevé](#)

Pour **valider les nouvelles conditions particulières d'intervention**, vous devez les formaliser par écrit (1) avec votre client les points suivants :

- Capacité à respecter les gestes barrière
- Respect mutuel de la distance minimale de 1m
- Accès à un point d'eau avec savon et essuie-mains jetables (2)
- Possibilité d'accès aux sanitaires,
- Désinfection des surfaces de contact
- Eloignement des occupants de la zone d'intervention
- Tous les consommables utilisés sont emportés par vos soins dans un sac fermé en fin de journée et d'intervention

(1): Si vous êtes amené à signer sur place ces conditions particulières d'intervention, nous vous recommandons de ne pas utiliser le même stylo.

(2): si l'accès au point d'eau n'est pas possible, vous devez équiper vos salariés du nécessaire pour être autonome.



Outil :

> [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un client particulier ou professionnel en période d'épidémie de Covid-19](#)



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

✓ Mise à l'arrêt provisoire d'un chantier (en cas d'impossibilité de poursuite du chantier)

Après accord avec votre client et avant de quitter le chantier, vous devez prévoir des mesures de sécurisation.



Outil :

> [Aide à la sécurisation dans le cadre d'un arrêt provisoire de chantier](#)

✓ JE PRENDS EN COMPTE LE MILIEU (caractéristiques du lieu d'intervention)

Tous les cheminements que devront emprunter vos salariés doivent permettre de respecter les mesures de protection sanitaires (distance de protection >1m) tout le long du parcours (de la place de parking, dans les parties communes, dans les parties privatives jusqu'à la zone d'intervention).



Guide de préconisations > Page 7



Affiche :

> [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



Vidéo :

> [Les bons gestes](#)

✓ J'ADAPTE NOS RESSOURCES EN MAIN D'ŒUVRE

Pour limiter les contacts physiques, nous vous recommandons de **limiter le nombre d'intervenants en coactivité** tout en maintenant le niveau de prévention de vos autres risques professionnels plus « traditionnels » et en particulier les risques de chute, de heurt, ceux liés à l'électricité, aux engins, aux produits chimiques, au port de charge et aux postures.



Guide de préconisations > Page 7



Affiche :

> [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



Vidéo :

> [Les bons gestes](#)



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

✓ J'ACTUALISE NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

 Guide de préconisations > Page 3, 4

Vous êtes en capacité de pouvoir choisir les moyens de protection sanitaires pour tous vos salariés.



Fiche :

- > [Coronavirus, aide au choix d'un masque de qualité pour se protéger](#)
- > [Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP](#)



Affiche :

- > [Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier](#)



Vidéo :

- > [Comment bien porter son masque](#)

En fonction de l'analyse du contexte, vous devez vous interroger sur **l'évolution éventuelle de vos modes opératoires** qui peuvent évoluer notamment vis-à-vis des règles de distanciation.

Par ailleurs, les conditions actuelles d'intervention présentent des risques de conditions opérationnelles dégradées en raison d'une indisponibilité probable de personnel, de matériels, de sous-traitant ou autres ressources habituelles des opérations. Une attention particulière doit donc être portée sur tous les risques « traditionnels » des chantiers, et en particulier les risques de chute, de heurt, ceux liés à l'électricité, aux engins, aux produits chimiques, au port de charge et aux postures.



Vidéo :

- > [Intervenir chez un particulier à risque](#)

Si vous êtes concerné par la mise à l'arrêt provisoire de ce chantier pour raisons sanitaires, vous devez prévoir des mesures particulières.



Outil :

- > [Aide à la sécurisation dans le cadre d'un arrêt provisoire de chantier](#)

✓ JE VÉRIFIE LA DISPONIBILITÉ DU BON MATÉRIEL AVANT D'INTERVENIR

 Guide de préconisations > Page 4

Vous devez vérifier que le stock de fournitures générales est suffisant pour respecter les consignes sanitaires.

Les modalités de livraison de vos matériaux/matériels ont peut-être évolué avec vos fournisseurs habituels.



Outil :

- > [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un fournisseur en période d'épidémie de Covid19](#)



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

En cas de mise à disposition d'un bungalow de chantier, vous devez veiller à l'affichage des consignes à respecter.

- Assurer un affichage fort des consignes sanitaires
- Respecter en toutes circonstances une distance d'1m entre personnes :
 - Diviser par 2 la capacité nominale d'accueil pour toutes les installations (hors bureaux)
 - Organiser éventuellement les ordres de passage
 - Décaler éventuellement les prises de poste
 - Mettre en place éventuellement des marqueurs de circulation
 - Limiter l'accès aux espaces et salles de réunion
- Installer si possible des lieux de réunion, pause ou repos en extérieur
- Imposer le lavage des mains avant toute entrée dans les locaux
- Mettre à disposition de Gel hydroalcoolique (si disponible) dans les lieux fréquentés
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes dans les toilettes
- Vérifier plusieurs fois par jour l'approvisionnement des consommables d'hygiène
- Assurer chaque jour le nettoyage de toutes les installations communes au moyen de désinfectant (sols, meubles, postes de travail fixes, poste de garde)
- Nettoyer toutes les 2 h toutes les surfaces de contact les plus usuelles (portes, poignées rampes d'escaliers, fenêtres, toilettes...)
- S'assurer de la compétence et de l'équipement du personnel de nettoyage
- Aérer les locaux au moins 2 fois par jour
- Organiser l'usage des réfectoires par roulement
- Désinfecter tous les équipements du réfectoire entre chaque tour de repas
- Faire respecter le lavage minutieux des mains avant les repas
- Privilégier la pratique individuelle de la gamelle ou du thermos

En cas de **mise à disposition de locaux par le client** (local, sanitaire ou point d'eau,...) toutes les exigences des bases vie ou bungalows de chantier citées ci-avant restent à mettre en œuvre.

✓ JE VÉRIFIE LE NIVEAU DE SERVICES DE MES FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX

Les modalités de livraison de vos matériaux/matériels ont peut-être évolué avec vos fournisseurs habituels et/ou sur le site d'intervention.

Vous devez organiser en amont les opérations de déchargement/chargement en concertation avec vos fournisseurs/client/riverains...



Affiche :

- > [Adopter les bons réflexes pour se protéger dans les bases vie et bungalows de chantier](#)
- > [Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier BTP](#)



Fiche :

- > [Adopter les bons réflexes pour se protéger dans les bases vie et bungalows de chantier](#)
- > [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)



Vidéo :

- > [Dans les bases vies et les bungalows de chantier](#)



Guide de préconisations > Page 7



Outil :

- > [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un fournisseur en période d'épidémie de Covid19](#)



Affiche :

- > [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



✓ AU POSTE DE TRAVAIL, JE VÉRIFIE LA BONNE MISE EN PRATIQUE DES MESURES SANITAIRES

Vos équipes doivent mettre en pratique les mesures sanitaires ci-dessous.

- Limiter le nombre de personnes pour limiter les rencontres et contacts
- Limiter la coactivité en réorganisant les opérations
- Attribuer individuellement les outillages sauf si gants de travail
- Limiter le prêt de matériel entre compagnons, sinon désinfecter le matériel
- Organiser les circulations (plan) pour permettre le respect de la distance d'1m
- Organiser les livraisons pour éviter tout contact physique
- Présenter l'organisation exceptionnelle des travaux avant chaque prise de poste et chaque demi-journée
- **Avant chaque début de tâche, vérifier que les modes opératoires permettent de respecter la distance d'au moins un mètre. En cas d'impossibilité, faire porter des lunettes et des masques de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% - « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/DGE/DGT du 29 mars 2020), de type FFP1, de type chirurgical, ou de protection supérieure y compris masque à cartouche ou masque à ventilation assistée. Dans le cas d'un travail de plusieurs opérateurs dans un environnement confiné sans ventilation, le port d'un masque de type FFP1 ou de protection supérieure devra être privilégié. STOPPER L'ACTIVITE EN CAS D'IMPOSSIBILITE**
- Jeter dans un sac à déchets les masques et cartouches après chaque intervention. Désinfecter intérieur et extérieur des masques non jetables à la lingette

Vous devez veiller à organiser des réunions et/ou liaisons téléphoniques régulières/quotidiennes pour rappeler les consignes et obtenir leur adhésion. Au moment de la prise de poste, la « minute prévention » ou « 1/4h sécurité » ou briefing de poste sont une bonne pratique que nous vous recommandons de réaliser à l'air libre.



Fiche :

- > [protocole d'intervention chez un particulier dit "sain"](#)
- > [Protocole d'intervention chez un particulier à risque de santé élevé](#)
- > [Protocole d'intervention chez un particulier malade](#)
- > [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)



Affiche :

- > [Se protéger pour intervenir chez un particulier à risque](#)
- > [Se protéger pour intervenir chez un particulier malade du Covid19](#)



Vidéo :

- > [intervenir chez un particulier à risque](#)
- > [intervenir chez un particulier malade du covid19](#)



Outil :

- > [Aide à l'organisation de briefing d'équipe](#)





FICHE 3

INTERVENTIONS PONCTUELLES ou TRAVAUX

chez un CLIENT PROFESSIONNEL (en complément de la Fiche 1)

Hors chantiers soumis à CSPS

Questions à poser à votre client pour préciser le CONTEXTE de votre intervention ou de vos travaux :



Quelle est la nature de l'intervention ?

(réparation, urgence, travaux courants, ...)

S'agit-il d'une reprise ou d'un démarrage de chantier ?

Quelles sont les conditions d'intervention ?

(environnement de travail, spécificités, ...)

L'opération est-elle soumise à un plan de prévention ?



**LES POINTS À MAÎTRISER
DANS LE BTP**



**LES OUTILS
COMPLÉMENTAIRES
POUR VOUS AIDER**



**JE VALIDE AVEC MON CLIENT LA PRISE EN
COMPTE DES EXIGENCES SANITAIRES**



Guide de préconisations > Pages 2, 6

Pour **valider au préalable les nouvelles conditions particulières d'intervention**, vous devez formaliser par écrit (1) avec votre client :

- le lieu d'intervention
- la procédure d'accueil
- les consignes spécifiques à l'établissement,
- le respect mutuel de la zone de 1m
- l'accès à un point d'eau avec savon et essuie-mains jetables (2)
- la possibilité d'accès aux sanitaires,
- la désinfection des surfaces de contact
- tous les consommables utilisés sont emportés dans un sac fermé en fin de journée et d'intervention

(1) : Si vous êtes amené à signer sur place ces conditions particulières d'intervention, nous vous recommandons de ne pas utiliser le même stylo.

(2) : si l'accès au point d'eau n'est pas possible, vous devez équiper vos salariés du nécessaire pour être autonome.



Outil :

> [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un client particulier ou professionnel en période d'épidémie de Covid-19](#)

En cas de nécessité d'un plan de prévention, vous devrez penser à mettre à jour en votre plan d'intervention en adéquation avec les nouvelles exigences (notamment la coactivité et le travail à proximité des occupants du site)



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

✓ Mise à l'arrêt provisoire d'un chantier (en cas d'impossibilité de poursuite du chantier)

Après accord avec votre client et avant de quitter le chantier, vous devez prévoir des mesures de sécurisation.



Outil :

> [Aide à la sécurisation dans le cadre d'un arrêt provisoire de chantier](#)

✓ JE PRENDS EN COMPTE LE MILIEU (CARACTÉRISTIQUES DU LIEU D'INTERVENTION)

Tous les cheminements que devront emprunter vos salariés doivent permettre de respecter les mesures de protection sanitaires (distance de protection > 1m) tout le long du parcours (de la place de parking, dans les parties communes, dans les parties privatives jusqu'à la zone d'intervention).

Grand déplacement, vous devez vérifier la disponibilité en chambre individuelle et les possibilités de restauration.



Guide de préconisations > Pages 2, 7



Affiche :

> [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



Vidéo :

> [Les bons gestes](#)

✓ J'ADAPTE NOS RESSOURCES EN MAIN D'ŒUVRE

Pour limiter les contacts physiques, nous vous recommandons de limiter le nombre d'intervenants en coactivité tout en maintenant le niveau de prévention de vos autres risques professionnels plus « traditionnels » et en particulier les risques de chute, de heurt, ceux liés à l'électricité, aux engins, aux produits chimiques, au port de charge et aux postures.



Guide de préconisations > Page 7



Affiche :

> [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



Vidéo :

> [Les bons gestes](#)

✓ J'ACTUALISE NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Vous êtes en capacité de pouvoir choisir les moyens de protection sanitaires pour tous vos salariés.



Guide de préconisations > Page 3



Fiche :

> [Coronavirus, aide au choix d'un masque de qualité pour se protéger](#)

> [Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP](#)



Affiche :

> [Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier](#)



Vidéo :

> [Comment bien porter son masque](#)



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

✓ J'ACTUALISE NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

 [Guide de préconisations > Page 4](#)

En fonction de l'analyse du contexte, vous devez vous interroger sur **l'évolution éventuelle de vos modes opératoires** qui peuvent évoluer notamment vis-à-vis des règles de distanciation. Par ailleurs, les conditions actuelles d'intervention présentent des risques de conditions opérationnelles dégradées en raison d'une indisponibilité probable de personnel, de matériels, de sous-traitant ou autres ressources habituelles des opérations. Une attention particulière doit donc être portée sur tous les risques « traditionnels » des chantiers, et en particulier les risques de chute, de heurt, ceux liés à l'électricité, aux engins, aux produits chimiques, au port de charge et aux postures.

Si vous êtes concerné par la mise à l'arrêt provisoire de ce chantier pour raisons sanitaires, vous devez prévoir des mesures particulières.

> [Aide à la sécurisation dans le cadre d'un arrêt provisoire de chantier](#)

✓ JE VÉRIFIE LA DISPONIBILITÉ DU BON MATÉRIEL AVANT D'INTERVENIR

 [Guide de préconisations > Pages 4, 6](#)

Vous devez vérifier que le stock de fournitures générales est suffisant pour respecter les consignes sanitaires.

Les modalités de livraison de vos matériaux/matériels ont peut-être évolué avec vos fournisseurs habituels.

> [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un fournisseur en période d'épidémie de Covid19](#)

En cas de mise à disposition de bases vie ou bungalows de chantier, vous devez veiller à l'affichage des consignes à respecter.

- Assurer un affichage fort des consignes sanitaires
- Respecter en toutes circonstances une distance d'1m entre personnes :
 - Diviser par 2 la capacité nominale d'accueil pour toutes les installations (hors bureaux)
 - Organiser éventuellement les ordres de passage
 - Décaler éventuellement les prises de poste
 - Mettre en place éventuellement des marqueurs de circulation
 - Limiter l'accès aux espaces et salles de réunion
- Installer si possible des lieux de réunion, pause ou repos en extérieur
- Imposer le lavage des mains avant toute entrée dans les locaux
- Mettre à disposition de Gel hydroalcoolique (si disponible) dans les lieux fréquentés
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes dans les toilettes
- Vérifier plusieurs fois par jour l'approvisionnement des consommables d'hygiène
- Assurer chaque jour le nettoyage de toutes les installations communes au moyen de désinfectant (sols, meubles, postes de travail fixes, poste de garde)
- Nettoyer toutes les 2 h toutes les surfaces de contact les plus usuelles (portes, poignées rampes d'escaliers, fenêtres, toilettes...)
- S'assurer de la compétence et de l'équipement du personnel de nettoyage
- Aérer les locaux au moins 2 fois par jour
- Organiser l'usage des réfectoires par roulement
- Désinfecter tous les équipements du réfectoire entre chaque tour de repas
- Faire respecter le lavage minutieux des mains avant les repas
- Privilégier la pratique individuelle de la gamelle ou du thermos

Affiche :

- > [Adopter les bons réflexes pour se protéger dans les bases vie et bungalows de chantier](#)
- > [Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier BTP](#)

Fiche :

- > [Adopter les bons réflexes pour se protéger dans les bases vie et bungalows de chantier](#)
- > [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)

Vidéo :

- > [Dans les bases vies et les bungalows de chantier](#)

En cas de **mise à disposition de locaux par le client** (local, sanitaire ou point d'eau,...) toutes les exigences des bases vie ou bungalows de chantier citées ci-avant restent à mettre en œuvre. Les modalités pratiques concernant l'entretien des locaux doivent être précisées.



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

✓ JE VÉRIFIE LE NIVEAU DE SERVICES DE MES FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX

Les modalités de livraison de vos matériaux/matériels ont peut-être évolué avec vos fournisseurs habituels et/ou sur le site d'intervention. Vous devez organiser en amont les opérations de déchargement/chargement en concertation avec vos fournisseurs/client/riverains...

 [Guide de préconisations > Page 7](#)

Outil :

> [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un fournisseur en période d'épidémie de Covid19](#)

Affiche :

> [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)

Vidéo :

> [Les bons gestes](#)

✓ AU POSTE DE TRAVAIL, JE VÉRIFIE LA BONNE MISE EN PRATIQUE DES MESURES SANITAIRES

Au poste de travail, vos équipes doivent mettre en pratique les mesures sanitaires ci-dessous.

- Limiter le nombre de personnes pour limiter les rencontres et contacts
- Limiter la coactivité en réorganisant les opérations (appui CSPS éventuel)
- Attribuer individuellement les outillages sauf si gants de travail
- Limiter le prêt de matériel entre compagnons, sinon désinfecter le matériel
- Organiser les circulations (plan) pour permettre le respect de la distance d'1m
- Organiser les livraisons pour éviter tout contact physique
- Présenter l'organisation exceptionnelle des travaux avant chaque prise de poste et chaque demi-journée
- **Avant chaque début de tâche, vérifier que les modes opératoires permettent de respecter la distance d'au moins un mètre. En cas d'impossibilité, faire porter des lunettes et des masques de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% - « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/DGE/DGT du 29 mars 2020), de type FFP1, de type chirurgical, ou de protection supérieure y compris masque à cartouche ou masque à ventilation assistée. Dans le cas d'un travail de plusieurs opérateurs dans un environnement confiné sans ventilation, le port d'un masque de type FFP1 ou de protection supérieure devra être privilégié. STOPPER L'ACTIVITE EN CAS D'IMPOSSIBILITE**
- Jeter dans un sac à déchets les masques et cartouches après chaque intervention. Désinfecter intérieur et extérieur des masques non jetables à la lingette

Vous devez veiller à organiser des réunions et/ou liaisons téléphoniques régulières/quotidiennes pour rappeler les consignes et obtenir leur adhésion. Au moment de la prise de poste, la « minute prévention » ou « 1/4h sécurité » ou briefing de poste sont une bonne pratique que nous vous recommandons de réaliser à l'air libre.

Fiche :

> [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)

Outil :

> [Aide à l'organisation de briefing d'équipe](#)





FICHE 4

INTERVENTIONS SUR UN CHANTIER AVEC CSPS

(en complément de la Fiche 1)

Questions à poser à votre client et CSPS pour préciser le CONTEXTE du chantier :



S'agit-il d'une reprise ou d'un démarrage de chantier ?

Quelles sont les conditions d'intervention ?

(environnement de travail, spécificités, ...)

Quelle est le niveau de l'opération (niveau 1, 2 ou 3) ?



**LES POINTS À MAÎTRISER
DANS LE BTP**



**LES OUTILS
COMPLÉMENTAIRES
POUR VOUS AIDER**



**JE VALIDE AVEC MON CLIENT LA PRISE EN
COMPTE DES EXIGENCES SANITAIRES**



Guide de préconisations > Pages 2, 6

Pour valider les nouvelles conditions particulières d'intervention, il convient de vous assurer qu'un accord écrit est prévu.

Votre Maître d'ouvrage et son équipe MOE, CSPS doivent prévoir les points suivants :

1- vous convier à une réunion Covid19 de continuité ou de reprise ou d'arrêt pour vous préciser :

- Sa capacité à respecter dans la durée les directives sanitaires générales
- Sa capacité de reprise de tous les acteurs indispensables
- Les conditions d'intervention extérieures ou intérieures
- Le nombre de personnes sur le chantier
- La coactivité à éviter ou à limiter en précisant les conditions de respect des mesures sanitaires.
- La désignation possible d'un référent Covid19 (qui est différent du référent Covid19 de l'entreprise)

2- vous formaliser la décision dans un Ordre de services

3- vous transmettre une mise à jour du PGC-SPS et du PPSPS du lot principal

4- Vous demander de mettre à jour votre PPSPS

5- vous inviter le cas échéant à une réunion d'inspection commune ou de redémarrage



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

✓ Mise à l'arrêt provisoire d'un chantier (en cas d'impossibilité de poursuite du chantier)

Après accord avec votre client et avant de quitter le chantier, vous devez prévoir des mesures de sécurisation.



Outil :

> [Aide à la sécurisation dans le cadre d'un arrêt provisoire de chantier](#)

✓ JE PRENDS EN COMPTE LE MILIEU (CARACTÉRISTIQUES DU LIEU D'INTERVENTION)

Tous les cheminements que devront emprunter vos salariés doivent permettre de respecter les mesures de protection sanitaires (distance de protection > 1m) tout le long du parcours (de la place de parking, dans les parties communes, dans les parties privatives jusqu'à la zone d'intervention).



Guide de préconisations > Pages 2, 7



Affiche :

> [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



Vidéo :

> [Les bons gestes](#)

Grand déplacement, vous devez vérifier la disponibilité en chambre individuelle et les possibilités de restauration.

✓ J'ADAPTE NOS RESSOURCES EN MAIN D'ŒUVRE

Pour limiter les contacts physiques, nous vous recommandons de limiter le nombre d'intervenants en coactivité tout en maintenant le niveau de prévention de vos autres risques professionnels plus « traditionnels » et en particulier les risques de chute, de heurt, ceux liés à l'électricité, aux engins, aux produits chimiques, au port de charge et aux postures.



Guide de préconisations > Page 7



Affiche :

> [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



Vidéo :

> [Les bons gestes](#)

✓ J'ACTUALISE NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Vous êtes en capacité de pouvoir choisir les moyens de protection sanitaires pour tous vos salariés.



Guide de préconisations > Page 3



Fiche :

> [Coronavirus, aide au choix d'un masque de qualité pour se protéger](#)

> [Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP](#)



Affiche :

> [Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier](#)



Vidéo :

> [Comment bien porter son masque](#)



FICHE CONSEIL D'AIDE POUR LE(S) RÉFÉRENT(S) COVID-19 D'UNE ENTREPRISE DU BTP

✓ J'ACTUALISE NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

 [Guide de préconisations > Page 4](#)

En fonction de l'analyse du contexte, vous devez vous interroger sur l'évolution éventuelle de vos modes opératoires qui peuvent évoluer notamment vis-à-vis des règles de distanciation.

Par ailleurs, les conditions actuelles d'intervention présentent des risques de conditions opérationnelles dégradées en raison d'une indisponibilité probable de personnel, de matériels, de sous-traitant ou autres ressources habituelles des opérations. Une attention particulière doit donc être portée sur tous les risques « traditionnels » des chantiers, et en particulier les risques de chute, de heurt, ceux liés à l'électricité, aux engins, aux produits chimiques, au port de charge et aux postures.

Si vous êtes concerné par la mise à l'arrêt provisoire de ce chantier pour raisons sanitaires, vous devez prévoir des mesures particulières.



Outil :

> [Aide à la sécurisation dans le cadre d'un arrêt provisoire de chantier](#)

✓ JE VÉRIFIE LA DISPONIBILITÉ DU BON MATÉRIEL AVANT D'INTERVENIR

 [Guide de préconisations > Pages 4, 6](#)

Tous les cheminements que devront emprunter vos salariés doivent permettre de respecter les mesures de protection sanitaires (distance de protection > 1m) tout le long du parcours (de la place de parking, dans les parties communes, dans les parties privatives jusqu'à la zone d'intervention).



Outil :

> [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un fournisseur en période d'épidémie de Covid19](#)

En cas de mise à disposition de bases vie ou bungalows de chantier, vous devez veiller à l'affichage des consignes à respecter.

- Assurer un affichage fort des consignes sanitaires
- Respecter en toutes circonstances une distance d'1m entre personnes :
 - Diviser par 2 la capacité nominale d'accueil pour toutes les installations (hors bureaux)
 - Organiser éventuellement les ordres de passage
 - Décaler éventuellement les prises de poste
 - Mettre en place éventuellement des marqueurs de circulation
 - Limiter l'accès aux espaces et salles de réunion
- Installer si possible des lieux de réunion, pause ou repos en extérieur
- Imposer le lavage des mains avant toute entrée dans les locaux
- Mettre à disposition de Gel hydroalcoolique (si disponible) dans les lieux fréquentés
- Mettre à disposition des lingettes désinfectantes dans les toilettes
- Vérifier plusieurs fois par jour l'approvisionnement des consommables d'hygiène
- Assurer chaque jour le nettoyage de toutes les installations communes au moyen de désinfectant (sols, meubles, postes de travail fixes, poste de garde)
- Nettoyer toutes les 2 h toutes les surfaces de contact les plus usuelles (portes, poignées rampes d'escaliers, fenêtres, toilettes...)
- S'assurer de la compétence et de l'équipement du personnel de nettoyage
- Aérer les locaux au moins 2 fois par jour
- Organiser l'usage des réfectoires par roulement
- Désinfecter tous les équipements du réfectoire entre chaque tour de repas
- Faire respecter le lavage minutieux des mains avant les repas
- Privilégier la pratique individuelle de la gamelle ou du thermos



Affiche :

> [Adopter les bons réflexes pour se protéger dans les bases vie et bungalows de chantier](#)

> [Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier BTP](#)



Fiche :

> [Adopter les bons réflexes pour se protéger dans les bases vie et bungalows de chantier](#)

> [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)



Vidéo :

> [Vidéo : Dans les bases vies et les bungalows de chantier](#)

En cas de **mise à disposition de locaux par le client** (local, sanitaire ou point d'eau,...) toutes les exigences des bases vie ou bungalows de chantier citées ci-avant restent à mettre en œuvre. Les modalités pratiques concernant l'entretien des locaux doivent être précisées.



✓ JE VÉRIFIE LE NIVEAU DE SERVICES DE MES FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX

 [Guide de préconisations > Pages 4, 6, 7](#)

Les modalités de livraison de vos matériaux/matériels ont peut-être évolué avec vos fournisseurs habituels et/ou sur le site d'intervention. Vous devez organiser en amont les opérations de déchargement/chargement en concertation avec vos fournisseurs/client/riverains...



Outil :

> [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un fournisseur en période d'épidémie de Covid19](#)



Affiche :

> [Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP](#)



Vidéo :

> [Les bons gestes](#)

Vous devez vérifier que le stock de fournitures générales est suffisant pour respecter les consignes sanitaires.

Les modalités de livraison de vos matériaux/matériels ont peut-être évolué avec vos fournisseurs habituels.



Outil :

> [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un fournisseur en période d'épidémie de Covid19](#)

> [Aide à la préparation d'activité de chantier avec un fournisseur en période d'épidémie de Covid19](#)



✓ AU POSTE DE TRAVAIL, JE VÉRIFIE LA BONNE MISE EN PRATIQUE DES MESURES SANITAIRES

Au poste de travail, vos équipes doivent mettre en pratique les mesures sanitaires ci-dessous et prendre en compte les exigences communes transmises par le CSPS

- imiter le nombre de personnes pour limiter les rencontres et contacts
- Limiter la coactivité en réorganisant les opérations (appui CSPS éventuel)
- Attribuer individuellement les outillages sauf si gants de travail
- Limiter le prêt de matériel entre compagnons, sinon désinfecter le matériel
- Organiser les circulations (plan) pour permettre le respect de la distance d'1m
- Organiser les livraisons pour éviter tout contact physique
- Présenter l'organisation exceptionnelle des travaux avant chaque prise de poste et chaque demi-journée
- **Avant chaque début de tâche, vérifier que les modes opératoires permettent de respecter la distance d'au moins un mètre. En cas d'impossibilité, faire porter des lunettes et des masques de type à usage non-sanitaire de catégorie 1 (filtration supérieure ou égale à 90% - « masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public » selon la note DGS/DGE/DGT du 29 mars 2020), de type FFP1, de type chirurgical, ou de protection supérieure y compris masque à cartouche ou masque à ventilation assistée. Dans le cas d'un travail de plusieurs opérateurs dans un environnement confiné sans ventilation, le port d'un masque de type FFP1 ou de protection supérieure devra être privilégié. STOPPER L'ACTIVITE EN CAS D'IMPOSSIBILITE**
- Jeter dans un sac à déchets les masques et cartouches après chaque intervention. Désinfecter intérieur et extérieur des masques non jetables à la lingette

Vous devez veiller à organiser des réunions et/ou liaisons téléphoniques régulières/quotidiennes pour rappeler les consignes et obtenir leur adhésion. Au moment de la prise de poste, la « minute prévention » ou « 1/4h sécurité » ou briefing de poste sont une bonne pratique que nous vous recommandons de réaliser à l'air libre.



Fiche :

- > [Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être?](#)



Outil :

- > [Aide à l'organisation de briefing d'équipe](#)

